

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2011
COMPTE RENDU SOMMAIRE CONVOCATION DU 05 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, et le douze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain JACOB, Maire.

PRESENTS : Sylvain JACOB, Valérie HUGUENIN, Agnès MATEOS, Jean-Paul BAILLY, Louis CHENU, François de NICOLAY, Emmanuel GAILLARDIN, Eudéline PAVELOT, Lucie DOREL, Michel BLANCHARD, Alain BERNARD, Christophe PONT, Jean-Marie CAPRON.

ABSENT EXCUSE : Jean-Claude CHAPULLIOT (pouvoir à Alain BERNARD).

SECRETAIRE DE SEANCE : Lucie DOREL.

Le compte rendu de la séance précédente a été adopté à l'unanimité des membres présents.

LETTRE DE REMERCIEMENT

Sylvain JACOB donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de remerciements de la famille de Monsieur Daniel CROIX.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD

Compte-rendu de la réunion du bureau du 7 avril 2011 : Le Maire relate quelques points de l'ordre du jour dont la signature d'une convention avec le Pays Beaunois dans le cadre des filières courtes pour valoriser localement les productions agricoles en particulier dans le secteur de la viande et l'avancement du dossier concernant le schéma directeur d'aménagement numérique.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DE LA PROPRIETE CADASTREE SECTION AB N°111, 62 ROUTE DE BOUILLAND

Monsieur le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue de la SCP CHEVILLON – VETTER – VINCENT, Notaires associés à BEAUNE, concernant la propriété cadastrée section AB n°111, sise 62 Route de Bouilland et appartenant à M. ROUVROY Jacques et Mme GUINOISEAU Danielle. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété énumérée ci-dessus.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DE LA PROPRIETE CADASTREE SECTION BB N°116, 4 CHEMIN DES CARRIERES

Monsieur le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue de la SCP LANEL – THOMAS – MARECHAL – MELIN, Notaires associés à CHAGNY, concernant la propriété cadastrée section BB n°116, sise 4 Chemin des Carrières et appartenant à M. GUILLEMAUX Denis et Mme VIEIRA Marie-Reine. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété énumérée ci-dessus.

AFFAIRE FORESTIERE : VENTE DE PINS

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à l'entretien des lignes électriques des pins ont été coupés et laissés sur place. M. DAKNOFF, Technicien Forestier à l'Office National des Forêts a indiqué à la Mairie qu'un forestier qui travaillait actuellement sur la forêt du Grand Hâ était intéressé par ces pins pour faire de la plaquette. Il y a environ 10 m³ de bois. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de vendre ses pins au prix de 7.00 € du m³.

SYSTEME DE TELEPHONIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de contrat de maintenance de la société COMINTER pour l'installation de téléphonie communale. Le montant annuel du contrat s'élève à la somme de 562.12 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à

l'unanimité des membres présents, décide de souscrire ce contrat auprès de la société COMINTER au prix proposé et autorise le Maire à signer le contrat et tout document à intervenir.

CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION DE SAVIGNY LES BEAUNE : ACQUISITION ET RETROCESSION DE VEHICULES

Le Conseil prend connaissance du courrier adressé à la Mairie par le SDIS Côte d'Or concernant l'acquisition d'un nouveau véhicule tous usages pour 15.00 euros et la cession du véhicule tous usages actuel à un autre Centre de Première Intervention pour 15.00 euros. Il y a également une motopompe remorquable appartenant au CPI de Savigny lès Beaune à vendre à un autre CPI pour le prix de 15.00 €, qui sera remplacée par une motopompe de la dotation du SDIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte les termes des deux cessions aux prix indiqués et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Dépenses de Fonctionnement : 947 931.96 € - Recettes de Fonctionnement : 2 091 483.98 €

Dépenses d'investissement : 1 315 861.57 € - Recettes d'investissement : 1 289 855.55 €

Excédent global à reporter en 2011 : 1 117 546 €

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 1 voix contre (Christophe PONT), 4 abstentions (Michel BLANCHARD, Jean-Marie CAPRON, Alain BERNARD, Jean-Claude CHAPULLIOT), Sylvain JACOB ne prend pas part au vote, approuve les résultats et décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2010	1 143 552.02 €
- Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	26 006.02 €
- Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 117 546 €
Total affecté au c/1068 arrondi	26 006 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre (Christophe PONT), 4 abstentions (Michel BLANCHARD, Jean-Marie CAPRON, Alain BERNARD, Jean-Claude CHAPULLIOT), approuve le compte de gestion 2010 de la Trésorière Municipale arrêté aux mêmes chiffres que le compte administratif de la Commune.

SUBVENTIONS 2011 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET A CERTAINES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS ET SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Après examen des propositions de subventions versées aux associations et sociétés locales de la Commune, à certaines associations et organismes extérieurs, et des subventions exceptionnelles, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, Alain Bernard, Jean-Claude CHAPULLIOT, Louis CHENU et Jean-Paul BAILLY ne prennent pas part au vote,

- décide d'attribuer les subventions 2011, selon le détail ci-dessous :

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	920 €
LES ANCIENS COMBATTANTS	1190 €
BIEN VIVRE A SAVIGNY	580 €
COMITE DES FETES	1360 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	1820 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	2295 €
FOYER RURAL	4660 €

LE CEP SAVIGNIEN	3340 €
SAVIGNY EN TOUS SENS	1655 €
COMITE ORGANISATION FOULEE DES VENDANGES	1655 €
SOCIETE DE PECHE	565 €
SOCIETE DE CHASSE AU BOIS	92 €
SOCIETE DE CHASSE EN PLAINE	92 €
TENNIS CLUB	585 €
UNION SPORTIVE	4660 €
FOYER LA RUCHE	360 €
LES MARINS ET ANCIENS MARINS DU SURCOUF	155 €
GOLD COST RIDER	500 €

AMICALE DES DELEGUES DE L'EDUCATION NATLE	155 €
A.D.M.R.	500 €
COMITE DEPTAL DE CAMPAGNE CONTRE LA FAIM	46 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	260 €
JOURNEE DES PARALYSES ET INFIRMES	46 €
JOURNEE NATIONALE DES AVEUGLES	46 €
M.N.T. (Mutuelle Nationale Territoriale)	185 €
SEMAINE BLEUE (personnes âgées)	46 €
U.D.S.M (aides ménagères)	500 €
SYNDICAT D'INITIATIVE	2677 €
ASSOCIATION LA PASSERELLE	46 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	100 €
CLASSE DE DECOUVERTE MATERNELLE	1623 €
CLASSE DE DECOUVERTE PRIMAIRE	2421 €

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011.

TAUX 2011 DES TAXES COMMUNALES

Vu, l'avis de la commission des finances et le projet de budget primitif de l'année 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- fixe comme suit les taux des impôts directs locaux pour l'année 2011 qui demeurent identiques aux taux 2010 :

Taxe d'habitation : 6.78 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9.12 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15.28 %

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 9 voix pour, 1 voix contre (Christophe PONT), 4 abstentions (Jean-Marie CAPRON, Michel BLANCHARD, Alain BERNARD, Jean-Claude CHAPULLIOT), le budget primitif de l'année 2011, tel qu'il a été arrêté par la commission des finances :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	1 879 859.00 €
EXCEDENT :	581 737.00 €
RECETTES :	2 461 596.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :	1 098 772.00 €
RECETTES :	1 098 772.00 €

Les principales dépenses d'investissement prévues sont : Murs de soutènement (Barboron – Dessus Godeaux – Vermots –Fatains) - Sécurisation terrain foot du haut – Columbarium - Sanitaires Eglise et pavillon de l'ex syndicat d'initiative - Remplacement des chaudières Eglise et école primaire - Eclairage cour école primaire - Aménagement intérieur Mairie - Accès PMR (personnes à mobilité réduite) du caveau - Réfection toiture Mairie - Restauration four banal et porte - Parcours découverte - Illuminations de fin d'année - Achat véhicule pour les associations - Réserves foncières (Vermots) - Travaux de voirie (Rues de Chorey, P. Maldant, Clos Chameroy,

trottoirs route de Bouze et rue des Fatains, etc...) - Etude cœur de village : logements locatifs, éco-quartier, salle multi-activités culturelles, mise aux normes accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

PLACEMENT D'UNE PARTIE DE LA TRESORERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil que le placement de trésorerie arrive à échéance et qu'il faut prendre la décision de le renouveler ou non. Il rappelle que ces fonds proviennent des cessions des terrains et que la Commune n'a pas besoin de l'argent actuellement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 2 voix contre (Jean-Marie CAPRON, Christophe PONT), 3 abstentions (Michel BLANCHARD, Alain BERNARD, Jean-Claude CHAPULLIOT) décide de reconduire le placement de 190 000 €, pour une durée de six mois au taux nominal de 0.98 %.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

⇒ fixe la date du prochain Conseil Municipal au mardi 17 mai 2011.

⇒ Christophe PONT fait le compte-rendu de la réunion du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bouzaize, de la Lauve et du Rhoïn du 30 mars 2011. Le budget a été voté, mais il n'y aura pas de travaux sur Savigny Lès Beaune. Seuls des travaux de reboisement et d'entretien des berges en direction de Bouilland ainsi qu'un ouvrage d'art pour empêcher les branches de boucher les buses au pied de l'ex-nationale en direction de Chorey sont programmés.

⇒ Christophe PONT demande pourquoi l'accueil de loisirs sera fermé la deuxième semaine des vacances. La décision était liée à un problème d'effectifs mais suite à une intervention auprès des services concernés, l'accueil de loisirs sera ouvert. Il est vivement recommandé aux parents d'inscrire plus rapidement leurs enfants.

La séance est levée à 22h25.

Vu par Nous, Sylvain JACOB, Maire de la Commune de SAVIGNY LES BEAUNE, pour être affiché le 18 avril 2011 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



Le Maire,

Sylvain JACOB